COUR SUPÉRIEURE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LAVAL

N°:

540-06-000018-228

DATE: Le 14 septembre 2023

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE FLORENCE LUCAS, J.C.S.

LUCE VALOIS

Demanderesse et représentante présomptive du groupe

-et-

CATHERINE FONTAINE, personnellement et ès qualités de curatrice de S. C.

Membre présomptive du groupe

C.

CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL

Défendeur

JUGEMENT

JL4585

- CONSIDÉRANT la Demande introductive d'instance en autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentant de la demanderesse Luce Valois, introduite le 9 janvier 2023:
- CONSIDÉRANT la demande introductive modifiée produite le 23 mars 2023; [2]
- CONSIDÉRANT les articles 585 et 589 du Code de procédure civile (c. C-25.01); [3]

540-06-000018-228 PAGE : 2

[4] CONSIDÉRANT la Demande de substitution du représentant et demande de modification de la demande introductive d'instance d'une action collective en date du 30 mars 2023, non contestée par la partie défenderesse;

[5] CONSIDÉRANT qu'à la lumière des circonstances alléguées, le Tribunal estime que cette dernière demande est bien fondée et qu'il y a lieu d'autoriser la substitution de la représentante initiale, Luce Valois par Catherine Fontaine, ainsi que de permettre les modifications afférentes de la demande introductive d'instance;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [6] **SUBSTITUE** Catherine Fontaine à Luce Valois comme demanderesse et représentante présomptive des membres du groupe de la *Demande introductive* d'instance en autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentant;
- [7] **PERMET** aux avocats de la demanderesse de modifier la *Demande introductive* d'instance en autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentant afin d'y modifier le nom de la demanderesse et de remplacer la section concernant les faits vécus par Luce Valois et E.V.-L. par ceux vécus par Catherine Fontaine et S.C.;

[8] SANS FRAIS.

FLORENCE LUCAS, J.C.S.

Me Patrick Martin-Ménard MÉNARD, MARTIN AVOCATS Pour les demanderesses

Me Mélanie Champagne Me Anne Merminod Me Émilie Jutras BORDEN LADNER GERVAIS S.E.N.C.R.L., S.R.L. Pour le défendeur